



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2025 À 16H00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 14 août 2025, sont présents les conseillères et conseillers: Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette, Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Nathalie Bresse.

La conseillère Gina Castelli est absente.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

#### 1. Ouverture de la séance extraordinaire à 16h01.

#### 2. 2025-08-160 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement – sécurisation;
4. Offre de services en ingénierie pour des plans et devis préliminaires pour une demande d'aide financière;
5. Entente bornes de recharge de véhicules électriques Hydro-Québec;
6. Programmation TECQ 2024 – 2028 – REPORTÉ;
7. Soumission d'appel d'offres – réfection des stationnements du bureau municipal et de l'édifice Évariste-Dubreuil;
8. Augmentation de la capacité des étangs;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance extraordinaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU** QUE le contenu de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 août 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

#### 3. 2025-08-161 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION :

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé de projet de la Municipalité, M. Julien-Carl Roux, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Julien-Carl Roux est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.

2025-08-162

**OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIE POUR DES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement - sécurisation pour la réfection du chemin Galipeau;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme EXP pour la préparation de plans et devis préliminaires afin de procéder à une demande d'aide financière au PAVL – volet redressement - sécurisation avec une tarification horaire jusqu'à un maximum de 6 500.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 03-310-00-041, règlement d'emprunt et subvention à venir**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

5.

2025-08-163

**ENTENTE BORNES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES HYDRO-QUÉBEC :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit nommer une personne pour la représenter afin de signer l'entente pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner mandate M. Julien-Carl Roux pour signer tous les documents en lien avec l'entente avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, la permission d'occupation du domaine public pour bornes de recharge de véhicules électriques et le plan préliminaire des droits d'occupations.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.

#### **PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024-2028 : reporté**

2025-08-164

7.

#### **SOUMISSION D'APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DES STATIONNEMENTS DU BUREAU MUNICIPAL ET DE L'ÉDIFICE ÉVARISTE-DUBREUIL :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes allés en appel d'offres public et que nous avons reçu trois soumissions pour la réfection des stationnements du bureau municipal et de l'édifice Évariste-Dubreuil;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois soumissionnaires sont :

| Fournisseur :                      | Option A :    | Options B :   |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| • E.W. Excavation                  | 459 621.19 \$ | 389 408.83 \$ |
| • Construction Groupe Prévost inc. | 593 995.34 \$ | 468 442.64 \$ |
| • Excavation Steve Leblanc         | 383 506.29 \$ | 307 322.54 \$ |

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est conforme à nos exigences ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission d'Excavation Steve Leblanc au montant de 267 295.10 \$ plus taxes;

Il est également résolu d'accepter la soumission de Englobe au montant de 16 456.18 \$ plus taxes pour le contrôle de la qualité des matériaux;

Il est également résolu d'accepter la soumission du Groupe Somac inc. au montant de 20 885.00 \$ plus taxes incluant l'installation.

**Poste budgétaire : 03-310-01-083 subvention FRR et surplus accumulé.**

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-08-165

8.

#### **AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DES ÉTANGS :**

**CONSIDÉRANT QUE** pour le projet d'augmentation de la capacité des étangs, nous avons demandé des offres de services pour l'étude géotechnique, l'évaluation environnementale de site - phase 1, l'étude biologique et l'arpentage;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'étude géotechnique, nous avons retenu la soumission la plus appropriée pour notre projet;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'évaluation environnementale de site – phase 1, pour l'étude biologique et pour l'arpentage, nous avons retenu les soumissions les plus basses conformes à nos exigences;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte les soumissions suivantes :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Pour l'étude géotechnique, le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission du Groupe ABS au montant de 23 500.00 \$ plus taxes;

Pour l'évaluation environnementale de site – phase 1, le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission d'Environnement PH au montant de 3 550.00 \$ plus taxes;

Pour l'étude biologique, le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission d'Environnement PH au montant de 14 000.00 \$ plus taxes;

Pour l'arpentage, le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission d'Ecceterra au montant de 7 770.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 03-310-00-093 subvention PRIMEAU TECQ et règlement d'emprunt à venir**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

9.  
**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question.

2025-08-166

10.  
**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **QUE** la séance extraordinaire soit levée à **16h39**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

JONATHAN PICHÉ  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE